

## Baromètre sur la perception des discriminations dans le travail - janvier 2013

*Etude réalisée par l'IFOP à la demande du Défenseur des Droits et de l'Organisation Internationale du Travail (échantillon de 500 salariés)*

### 1 - Importance et fréquence des discriminations dans le travail

- 3 actifs sur 10 déclarent avoir été victimes d'au moins une discrimination dans le cadre professionnel, le nombre de victimes dans la fonction publique augmente.
- Les critères de discrimination renvoient à l'âge, le sexe, et la grossesse ou la maternité, le taux de victimes de discrimination est plus important chez les femmes.
- Les situations concernent l'évolution de carrière, le travail au quotidien avec des situations de harcèlement, les barrières à l'embauche et les augmentations de salaires.
- 34% des actifs ont été témoins de discriminations, ce chiffre augmente dans les entreprises de plus de 250 salariés.
- 3 salariés sur 10 estiment être un jour victimes de discriminations
- Le contexte de crise économique est perçu à 81% comme un facteur susceptible de favoriser les discriminations.

### 2 - La lutte contre les discriminations revêt un caractère prioritaire et nécessaire :

- › A l'unanimité pour 99% des sondés
- En raison du silence (4 sur 10 n'ont rien dit) et du sentiment de résignation des victimes.

### 3 - Les actifs croient à l'efficacité de certaines mesures et à l'action de certains acteurs :

- La mise en place de systèmes d'alerte confidentiels et anonymes pour les victimes est perçue comme une mesure efficace.
- Les syndicats et les représentants du personnel bénéficient d'un niveau de confiance élevé. Ils doivent jouer un rôle central dans cette lutte pour 94% des sondés.

### 4 - La discrimination à l'égard des seniors

- Cette discrimination fait l'objet d'une condamnation unanime et est jugée comme grave.
- La « mise au placard » n'est pas anecdotique.
- L'existence de mesures en faveur de l'emploi des seniors semble minoritaire et c'est surtout la méconnaissance de ces mesures.

### 5 - Taille de l'entreprise et discriminations

- Le taux de victimes est équivalent quelle que soit la taille de l'entreprise considérée.
- Pour les entreprises de – de 50 salariés, les dispositifs d'accompagnement (formation, information...) semblent plus efficaces que les sanctions ou incitations financières.